



Extrait du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2023

Jeudi 29 juin 2023 à 19 heures,
le conseil municipal de la Commune de PASSY
dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,
à la Mairie de Passy, sous la présidence de Monsieur Raphaël CASTERA, Maire
Date de la convocation du conseil municipal : vendredi 23 juin 2023

Présents (22) : Raphaël CASTERA-Christèle REBET-Jean FONTAINE- Annette BORDON-Alain ROGER-Belgin CETIN-Delphine CHATRIAN-Clément VALENTIN-Vanessa TOURNIER-Jean-Pierre MORIN-André THIMJO-Rémi KLEIN-Maurice SADZOT-Céline SICOLI-Anne-Marie FONTAINE-Véronique VIZET-Ludovic PICHON-Taouffig DOUS-Renée TRACHEZ-GICQUEL-Bruno VALENTIN-

Fabrice DUGERDIL-Jacques SARTELET

Absents représentés (8) :

- Jean-Yves DEMELUN donne pouvoir à Alain ROGER
- Patrick AMADEI donne pouvoir à Delphine CHATRIAN
- Romain BONNET donne pouvoir à Rémi KLEIN
- Aurélien LE NAVENAN donne pouvoir à Christèle REBET
- Liliane DUVAL donne pouvoir à Céline SICOLI
- Ludwig BIANCHIN donne pouvoir à Clément VALENTIN
- Lisa GROSSET donne pouvoir à Jean FONTAINE
- Marie-Charlotte AUBRY donne pouvoir à Jacques SARTELET

Absents : (3) Jean-Claude CARRIER-Nadia PIVETEAU-Laurent MOSCA

Secrétaire de séance :

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. Maurice SADZOT ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées.

Il est attesté du respect de la légalité tant dans l'envoi aux Elus des convocations mentionnant l'ordre du jour, accompagnées des notes de synthèse pour chacune des délibérations, qu'en ce qui concerne la publicité relative à la présente réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h21, procède à l'appel et constate que les conditions de quorum et de convocation du Conseil Municipal sont respectées. Il indique que le conseil peut donc valablement délibérer.

(14) DEL2023-135	Objet	Autorisation de signature du marché « Achat et livraison de carburant en vrac »
---------------------	-------	--

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 22

Votants : 30

Certifié exécutoire le :

Compte-tenu de sa transmission le :

son affichage du au

Une consultation a été lancée pour l'achat et livraison de carburant en vrac sous la forme d'une procédure d'appel d'offre ouvert conformément aux articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cet accord cadre prévoit un montant minimum de commande de 60 000,00 euros HT par an et un montant maximum de commande de 200 000,00 euros HT par an.

Il s'exécute par l'émission de bons de commandes au fur et à mesure des besoins. Il est mono-attributaire.

La durée initiale de cet accord-cadre est de 12 mois et comprend trois reconductions tacites. La durée de chaque reconduction est identique à celle du marché initial. Si l'acheteur ne souhaite pas reconduire l'accord-cadre, il doit prendre une décision expresse de non-reconduction, qu'il notifie au titulaire au plus tard 60 jours calendaires avant la date d'échéance de l'accord-cadre initial ou d'une reconduction ultérieure. Le titulaire ne peut s'opposer à la non-reconduction de l'accord-cadre.

La consultation de cet appel d'offre ouvert a été lancée le 08 février 2023 pour une remise des offres fixée au 13 mars 2023 à 12h00 via le profil acheteur MP74, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Trois candidats ont déposés des offres dans les délais impartis :

1. BOLLORE ENERGY, 172B Avenue de Saint Simond, 73100 Aix les Bains.
2. VALLIER PRODUITS PETROLIERS, 1288 Avenue du Stade, 74970 Marignier.
3. CHARVET LA MURE BIANCO, 276 rue du Colonney, 74700 Sallanches

Les critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation sont de 60% pour le prix, 30% pour la valeur technique et 10% pour la politique de l'entreprise en matière HSSE (Démarche environnementale, Hygiène, Sécurité, Santé et clause sociale).

Conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commission d'appel d'offre réunie le 23 mai 2023, a retenu la meilleure offre au regard des critères d'attribution, à savoir, l'offre de la société CHARVET LA MURE BIANCO.

Le mémoire technique et les caractéristiques des carburants de ce candidat sont conformes aux exigences du Cahier des Clauses Techniques Particuliers (CCTP).

VU l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, à l'exception des marchés publics passés par les établissements publics sociaux ou médico-sociaux, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 concernant les appels d'offres ouverts passés selon la procédure formalisée,

CONSIDERANT les besoins de la Commune ;

CONSIDERANT la consultation lancée cet appel d'offre ouvert a été lancée le 08 février 2023 pour une remise des offres fixée au 13 mars 2023 à 12h00 via le profil acheteur MP74, le Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) et le Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

CONSIDERANT les 3 offres reçues ;

CONSIDERANT l'avis de la commission d'appel d'offre réunie le 23 mai 2023 ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- ✓ **PREND ACTE** de la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché,



Fait à Passy, le 29 juin 2023
Le Maire, Raphaël CASTERA

A handwritten signature in black ink, which reads 'Maurice Sadzot'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal line.

Le secrétaire de séance
Maurice SADZOT